

frédérique mussat > graphiste print & web design
Conception et réalisation graphique de supports de communication visuelle pour l'imprimé et le web

23 rue Monge 75005 Paris • mail@fredmussat.fr • www.fredmussat.fr

IDENTITÉ VISUELLE ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE POITIERS

Logo et plaquette de présentation (couverture) (format 21 cm x 21 cm)



Dos de couverture 2015-2016



Couverture 2015-2016



Couverture 2014-2015

Plaquette de présentation - pages intérieures (format 21 cm x 21 cm)

IDENTITÉ VISUELLE MGG LEGAL AVOCATS, PARIS

Logo et déclinaisons sur divers supports (papier à entête, carte de visite, calendrier...).



Marijke Granier-Guillemarre
Marion Guillet



Le cabinet MGG Legal emménage dans de nouveaux locaux !
MGG Legal is moving!

Notre nouvelle adresse à partir du 4 juillet 2011 :

9, rue Anatole de la Forge - 75017 Paris
Standard : 01 83 64 56 40 / Fax : 01 83 64 56 41
Nos numéros de portable et nos adresses électroniques
restent inchangées.

Our new address as from July 4, 2011:

9 rue Anatole de la Forge 75017 Paris
Standard: +33 1 83 64 56 40 / fax: +33 1 83 64 56 41
Our mobile numbers and email addresses remain unchanged.



MGG Legal / Association d'avocats inscrite au barreau de Paris AARPI

7 rue Lincoln, 75008 Paris - tél. +33 1 45 25 20 26 / fax +33 1 45 25 20 27 - www.mgglegal.com

IDENTITÉ VISUELLE MGG LEGAL AVOCATS, PARIS

Plaquette de présentation (format A4 plié - Format A3 + 1 volet ouvert)



Couverture

Dos

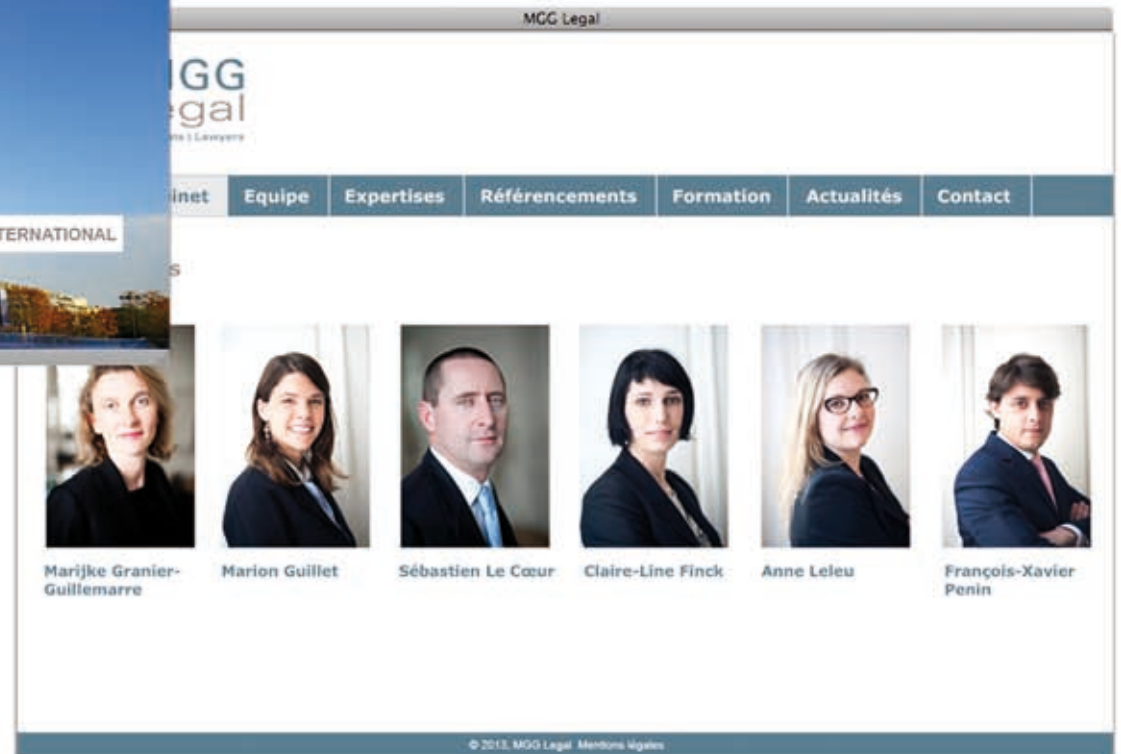


Intérieur

Intérieur, volet droit rabattu

DESIGN WEB MGG LEGAL AVOCATS, PARIS

Site de présentation du cabinet. www.mgglegal.com



IDENTITÉ VISUELLE VALÉRIE BOGAERT AVOCAT, PARIS

Logo et déclinaisons sur divers supports (papier à entête, carte de visite, cartes de vœux).

Valérie BOGAERT
Avocat au Barreau de Paris

Valérie BOGAERT
Avocat au Barreau de Paris

5 rue Jean Mermoz 75008 Paris
Tél +33 1 53 30 72 73
Fax +33 1 40 06 91 30
vbogaert@vbo-avocat.com
www.vbo-avocat.com

Valérie BOGAERT
Avocat au Barreau de Paris

5 rue Jean Mermoz 75008 Paris
Tél +33 1 53 30 72 73
Fax +33 1 40 06 91 30
vbogaert@vbo-avocat.com
www.vbo-avocat.com

Valérie BOGAERT
Avocat au Barreau de Paris

5 rue Jean Mermoz 75008 Paris
Tél +33 1 53 30 72 73 (standard)
Fax +33 1 40 06 91 30
vbogaert@vbo-avocat.com
www.vbo-avocat.com

— Toque B 0239 • SIRET 411 027 527 00075 • TVA FR 66411027527
Membre d'une association agréée. Le règlement par chèque est accepté

— Toque B 0239 • SIRET 411 027 527 00075 • TVA FR 66411027527
Membre d'une association agréée. Le règlement par chèque est accepté



Revue d'actualité

par Valérie Bogaert - Avocat

Septembre 2013

L'ESSENTIEL

- Absence de fixation des objectifs et rupture du contrat de travail pendant la période d'essai : le variable est dû dans son intégralité

- Le salarié déclaré inapte à la suite d'un accident du travail doit être informé des motifs qui s'opposent à son reclassement avant d'être convoqué à l'entretien préalable

Jurisprudence

• Fixation des objectifs

La pratique consistant à reporter la fixation des objectifs à la fin de la période d'essai est à proscrire

Cass. Soc., 10 juillet 2013 n° 12-17-921

Qu'il soit négocié avec le salarié ou fixé unilatéralement, il est primordial de fixer les objectifs qui conditionnent la rémunération variable, le plus rapidement possible après l'embauche. À défaut, le variable risque d'être dû à son niveau maximal, sans proratisation possible en cas de départ en cours d'année.

En l'espèce, le contrat de travail du salarié (Directeur administratif et comptable) prévoyait l'attribution d'une part variable d'un montant maximal de 10.000 €, sur atteinte d'objectifs non précisés lors de l'embauche.

La période d'essai a été rompue avant que l'employeur ait fixé ces objectifs. Le salarié réclamait malgré tout sa part variable.

Habituellement, les juges fixent la rémunération variable en se référant aux objectifs des années passées et des « données de la cause » (ce qui peut conduire à des montants de rémunération variable déconnectés de la réalité économique).

La première particularité de l'affaire est que les objectifs n'avaient jamais été fixés.

Dans ce cas, indique la Cour de cassation, le salarié doit recevoir le montant maximal prévu au contrat de travail, seul élément de référence disponible.

La seconde particularité de l'affaire est que le salarié n'avait accompli que trois mois de travail. L'employeur demandait à tout le moins que la prime soit proratisée.

La Cour de cassation s'y est opposée car le contrat ne précisait aucune période de référence.

Rappelez qu'il est également important de se ménager la preuve de la communication des objectifs au salarié lorsque ceux-ci sont définis unilatéralement, en faisant par exemple signer une décharge au salarié.

• Inaptitude suite à accident du travail ou maladie professionnelle

Le salarié doit être informé des motifs qui s'opposent à son reclassement avant d'être convoqué à l'entretien préalable

Cass. Soc., 20 mars 2013 n° 12-15.633 et n° 12-12.899

Particularisme de l'inaptitude suite à ATMP : l'employeur doit informer le salarié par écrit des motifs qui s'opposent à son reclassement avant d'engager la procédure de licenciement, c'est-à-dire avant de lui adresser sa convocation à l'entretien préalable. Cette précision n'est pas donnée par le Code du travail (art. L. 1226-12 du Code du travail).

En cas d'information tardive (par exemple au moment de l'entretien préalable), l'employeur commet une irrégularité de forme, sanctionnée par des dommages-intérêts en fonction du préjudice subi.

La Cour de cassation précise que cette indemnisation ne se cumule pas avec l'indemnité d'au moins 12 mois de salaire qui sanctionne les irrégularités de fond telles que l'absence d'avis des délégués du personnel ou l'absence de recherche de reclassement.

CE QUI CHANGE

- La loi instaure une durée plancher de 24 heures par semaine, à laquelle il ne peut être dérogé que sur demande individuelle du salarié ou par accord de branche étendu (pour les entreprises relevant d'une convention collective). La date d'entrée en vigueur est variable selon que le contrat est conclu avant ou après le 1^{er} janvier 2014.

- À compter du 1^{er} janvier 2014, les heures complémentaires accomplies dans la limite du 10e de la durée contractuelle, devront être majorées de 10%.

- La possibilité de recourir au complément d'heures hors majoration salariale est subordonnée à l'existence d'un accord de branche étendu.

Les textes

• Le temps partiel après la loi de sécurisation de l'emploi

Loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 (art. 12)

Nouvelle durée minimale de 24 heures par semaine

À compter du 1^{er} janvier 2014, il ne sera plus possible d'embaucher des salariés à temps partiel pour une durée inférieure à 24 heures par semaine (ou son équivalent mensuel).

Ce plancher ne s'applique cependant ni aux étudiants (moins de 26 ans) ni aux employés de maison.

Des dérogations sont par ailleurs prévues, à la demande des salariés, à condition qu'ils justifient de « contraintes » personnelles (ex : nécessité de s'occuper de leurs enfants) ou d'une ou plusieurs autres activités à temps partiel (par nécessité de salariés) leur permettant d'atteindre, au global, une durée de travail équivalente à un temps plein ou au moins égale à 24 heures. Il conviendra donc d'exiger du salarié et de conserver, en annexe à son contrat, une demande de dérogation motivée par l'une ou l'autre de ces justifications.

D'autres cas de dérogations pourront être prévus par accord de branche étendu. Il conviendra donc de rester attentif aux évolutions de la convention collective : les entreprises ne relevant d'aucune convention collective devront en revanche se contenter des cas de dérogation légaux.

Dans les deux cas de dérogation (sur demande ou par accord de branche étendu) les horaires de travail devront être regroupés sur des journées ou des demi-journées « régulières » (ex : 2 h 00 tous les lundis) ou « complètes ».

Le comité d'entreprise devra être informé, chaque année à partir de 2014, du nombre de demandes de dérogations individuelles.

Quid des contrats en cours ?

Les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2014 et en cours à cette date, bénéficient d'une période d'adaptation progressive de deux ans : en 2014 et 2015, la durée minimale ne sera applicable que si le salarié en fait la demande. L'employeur

pourra cependant s'y opposer en justifiant d'une « impossibilité » liée à l'activité économique de l'entreprise (ex : niveau d'activité insuffisant).

Après le 1^{er} janvier 2014, tous les contrats de travail à temps partiel devront avoir intégré la durée minimale (sans dérogation).

À défaut, le salarié pourra obtenir du juge la réfection de son contrat, c'est-à-dire imposer l'augmentation de sa durée de travail, ainsi qu'une indemnisation égale au différentiel entre la durée prévue à son contrat et 24 heures. Il pourra également prendre acte de la rupture de son contrat aux torts de l'employeur et obtenir des dommages-intérêts pour « licenciement » sans cause réelle et sérieuse.

Rémunération majorée des heures complémentaires dès la première heure

Jusqu'à présent, les premières heures complémentaires (dans la limite du 10e de la durée inscrite au contrat) étaient payées sans majoration (quelques branches, comme celle des hôtels, cafés, restaurants, prévoient déjà un taux majoré). Désormais, elles seront majorées de 10% minimum.

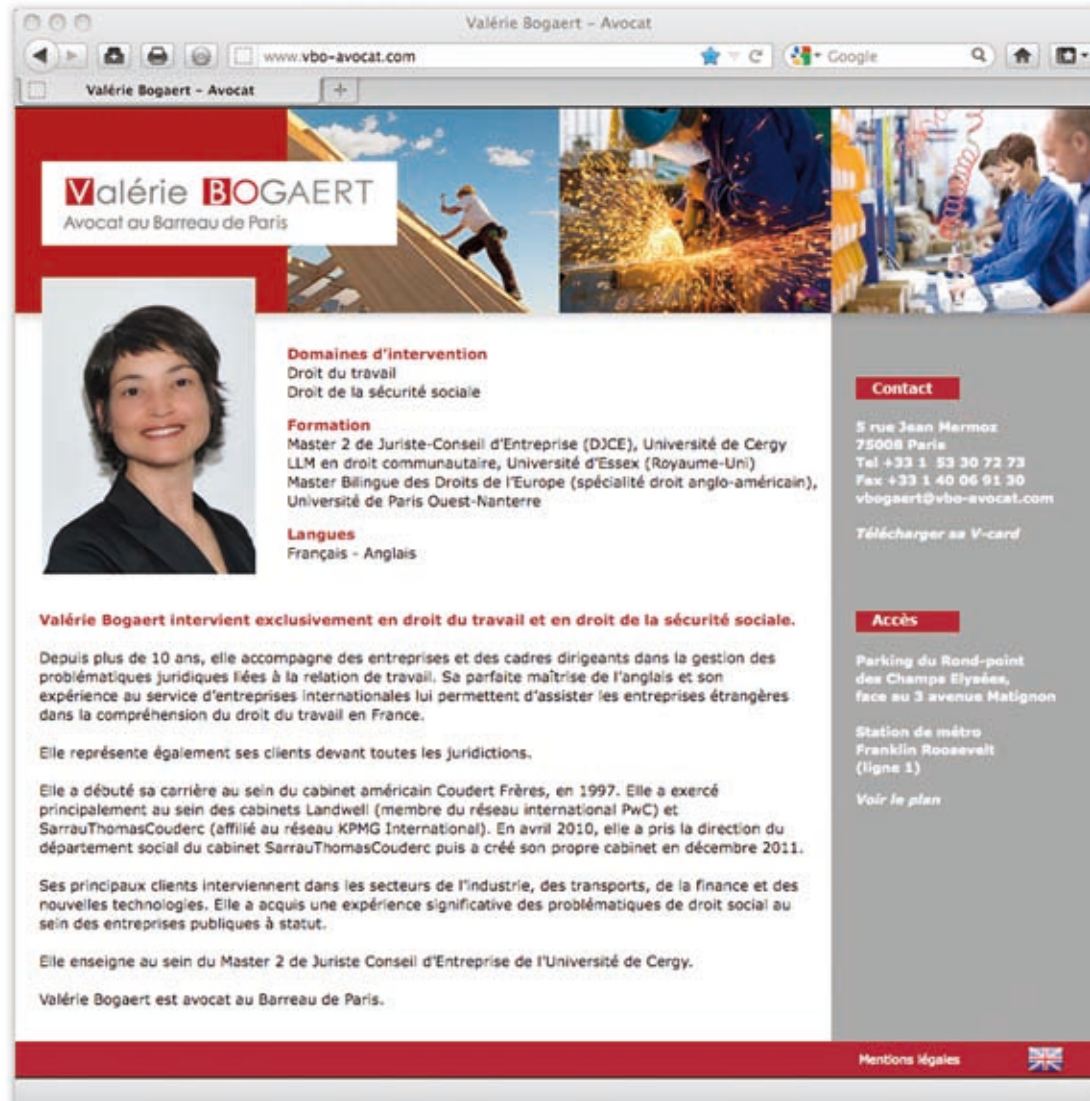
Cette majoration sera applicable à toutes les heures complémentaires accomplies à partir du 1^{er} janvier 2014.

Le complément d'heures

Dans les branches où un accord aura été négocié et étendu, il sera possible de conclure un ou plusieurs accords pour augmenter temporairement la durée du travail inscrite au contrat des salariés à temps partiel.

L'avantage pour l'entreprise sera double : elle pourra rémunérer les heures effectuées « en complément » sans majoration, à moins que la convention collective n'en dispose autrement et s'affranchisse de la limite du 10e (ou du tiers) de la durée contractuelle fixée pour l'accomplissement des heures complémentaires.

La conséquence de l'exigence d'un accord de branche est que les entreprises ne relevant d'aucune convention collective seront exclues de ce dispositif.



Version smartphone

International Committee
documentation and conservation
of buildings, sites and neighbourhoods of the
modern movement

Docomomo E-proceedings

SOUTH CITY
Modernist Urbanism
Past, Present, Future

Symposium, January
Edinburgh College of Art



International Committee
documentation and conservation
of buildings, sites and neighbourhoods of the
modern movement

Docomomo E-Proceedings 2 • December 2009

MIRROR OF MODERNITY The Post-war Revolution in Urban Conservation

Joint Conference
Docomomo International and
The Architectural Heritage Society of Scotland
Friday and Saturday, 1 and 2 May 2009
Edinburgh College of Art, Scotland



Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview

by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)



Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview

Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview

by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)



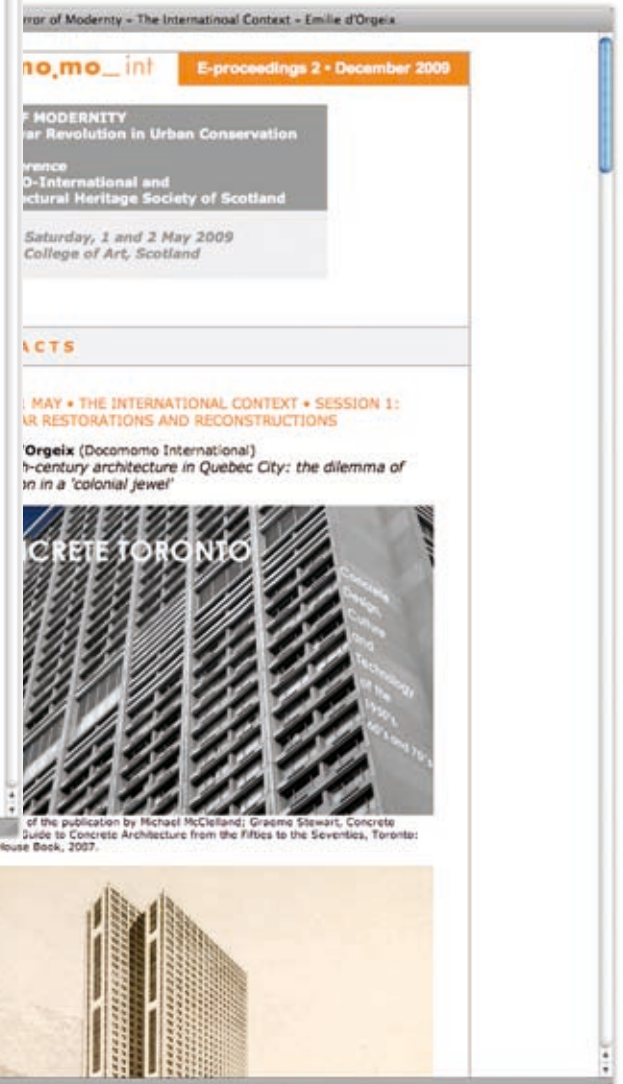
Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview

TABLE OF CONTENTS

Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview	by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)	1-10
Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview	by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)	11-20
Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview	by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)	21-30
Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview	by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)	31-40
Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview	by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)	41-50
Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview	by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)	51-60
Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview	by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)	61-70
Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview	by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)	71-80
Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview	by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)	81-90
Urban conservation and the international conservation charters: a theoretical overview	by Rosamunda Julia Schmitt (School of Architecture, Bath Spa University College of Art)	91-100

DESIGN WEB DOCOMOMO INTERNATIONAL, PARIS

Actes de conférence, version en ligne (e-proceedings).



IDENTITÉ VISUELLE CHÂTEAU DE LOUBENS

Logo et déclinaisons sur divers supports

(papier à entête, carte de correspondance, carte de visite, carte postale).



CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE - OUVERT AU PUBLIC



CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE - OUVERT AU PUBLIC



CHARLES-LOUIS ET JACQUELINE D'ORGEIX - Château de Loubens / 31460 Loubens-Lauragais / France
Tél. 05 61 83 12 08 • courriel : chateaudeloubens@orange.fr • www.chateaudeloubens.com



CHARLES-LOUIS ET JACQUELINE D'ORGEIX - Château de Loubens / 31460 Loubens-Lauragais / France
Tél. 05 61 83 12 08 • courriel : chateaudeloubens@orange.fr • www.chateaudeloubens.com

Carton d'invitation pour une exposition de cartes postales anciennes (format A5) et une exposition de faires-parts anciens (format 21 cm x 10 cm plié - A4 ouvert).



DESIGN IMPRIMÉ CHÂTEAU DE LOUBENS

Cartes de vœux (format A5)



IDENTITÉ VISUELLE **ABRACADAMIAM** ATELIER D'ÉVEIL GASTRONOMIQUE, ESPELETTE

Logo et déclinaisons sur divers supports (papier à entête, carte de visite, carte de correspondance, sticker, badge).



mail arrese-igor@abracadamiam.fr - site web www.abracadamiam.fr



mail arrese-igor@abracadamiam.fr - site web www.abracadamiam.fr



siret n° 527 760 863 00013

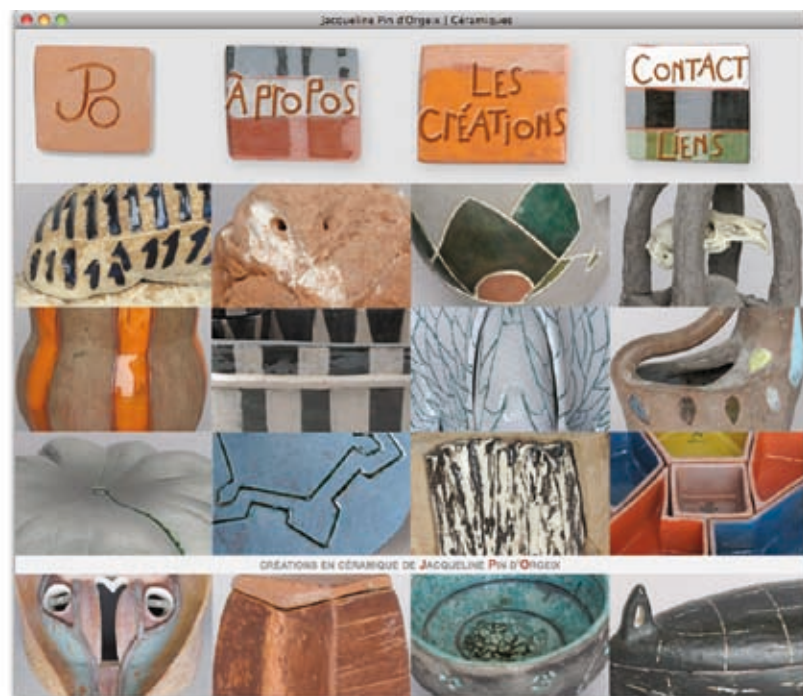
DESIGN IMPRIMÉ ABRACADAMIAM, ESPELETTE
Dépliant de présentation d'un « atelier du goût ».
(3 volets - format 21 cm x 10 cm plié - A4 ouvert)



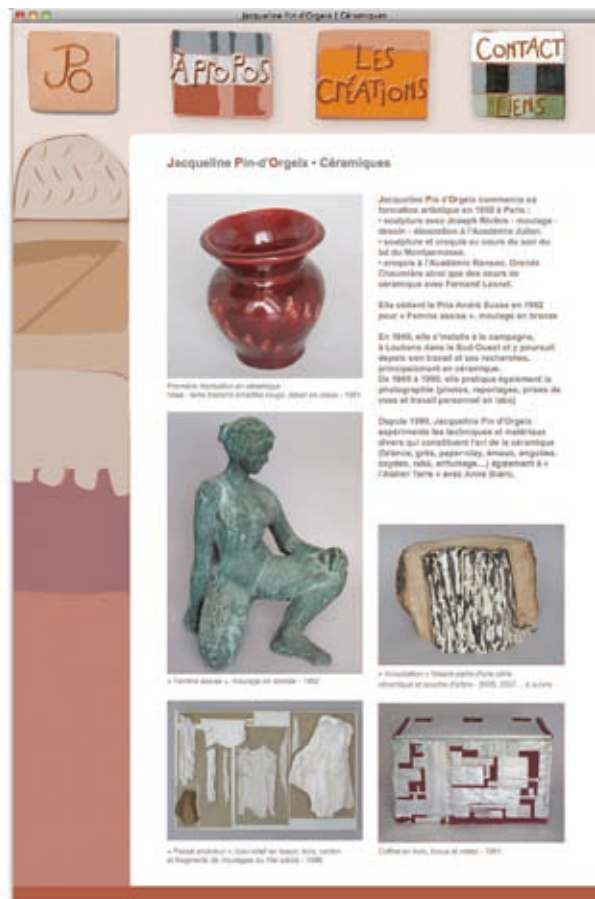
DESIGN WEB ABRACADAMIAM, ESPELETTE

Site de présentation d'un « atelier du goût ». www.abracadamiam.com

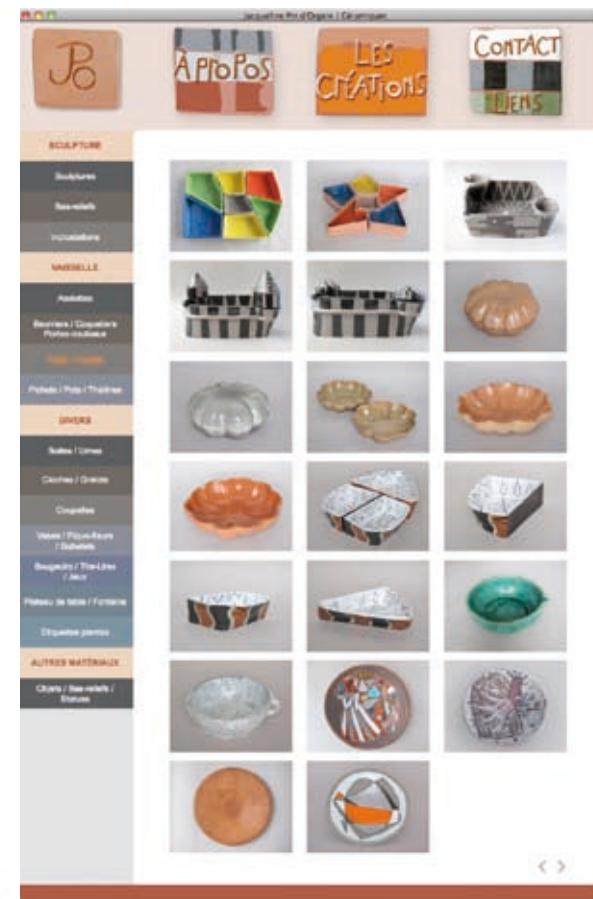




Page d'accueil



Page « à propos »

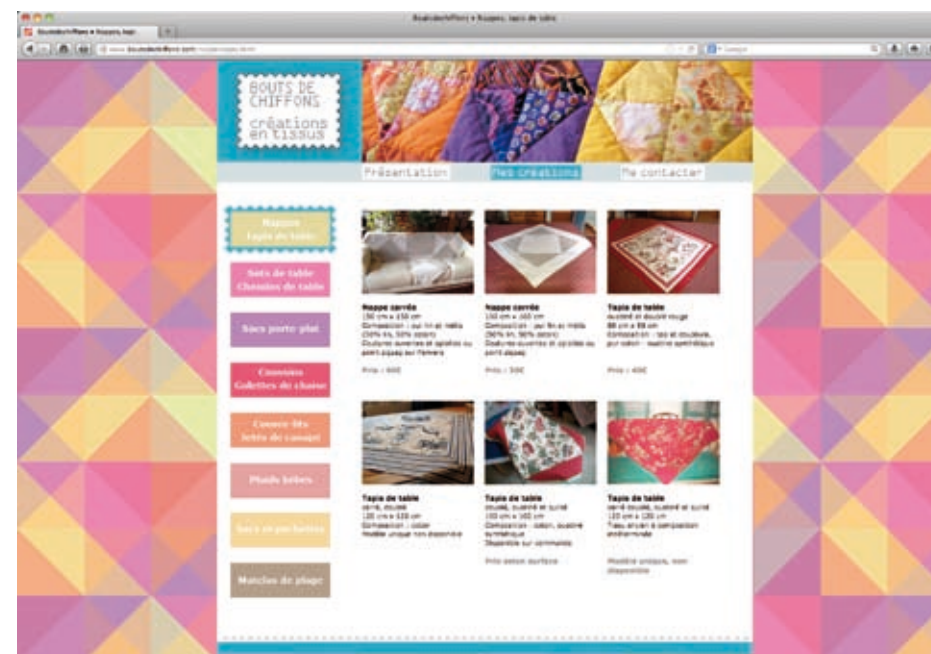


Page « créations »

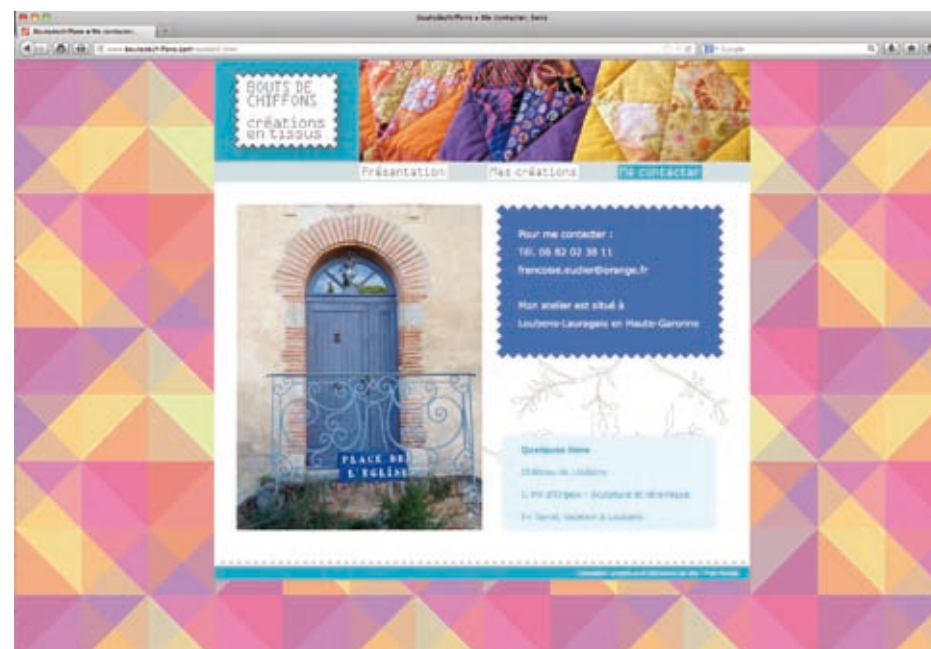
DESIGN WEB BOUTS DE CHIFFONS, LOUBENS-LAURAGAIS
Site de présentation de créations en tissus. www.boutsdechiffon.com



Page d'accueil



Page de présentation des créations



Page de contact

DESIGN IMPRIMÉ FLORENCE DERIVE, PARIS

Plaquette de présentation pour une artiste peintre (format A5, 2 volets).



florence d. derive ■ recent paintings

Contact 06 50 83 88 33 ■ florence.derive@club.fr ■ www.florence-derive.fr



florence d. derive ■ recent paintings

Florence D. Derive

artiste à Nantes, et résidente à Paris / was born in Nantes, lives and works in Paris

DIAGNOSTIC (École Nationale Supérieure des Arts et Industries Graphiques)

2004/05 Paris, École Nationale Supérieure des Arts et Industries Graphiques

• 1975, première et deuxième œuvres. Première œuvre qui elle-même des grandes peintures
œuvre à Paris et dans le monde, entre par la galerie.
et par la 1990, œuvre en ligne dans le travail de peinture personnelle.

Expositions / Exhibitions

• 1998, 2000, 2002, Galerie D. Derive

• 2001, exposition des peintures réalisées de 2002 à 2007, Galerie du Canal, Paris.

Contact 06 50 83 88 33 ■ florence.derive@club.fr ■ www.florence-derive.fr



Florence D. Derive, Nantes, 1975 et 1976

About "Garden"

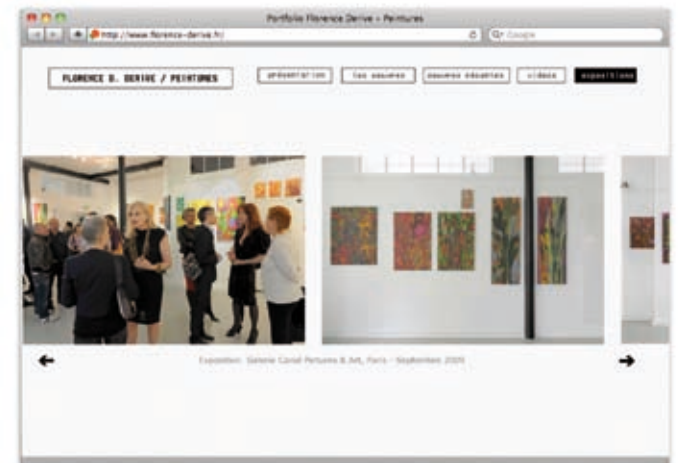
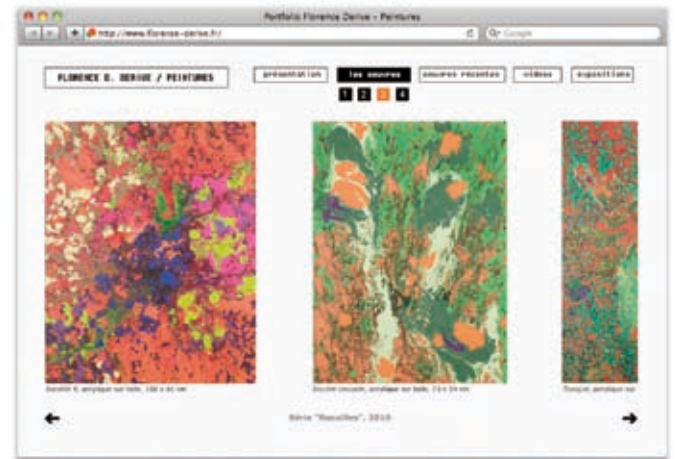
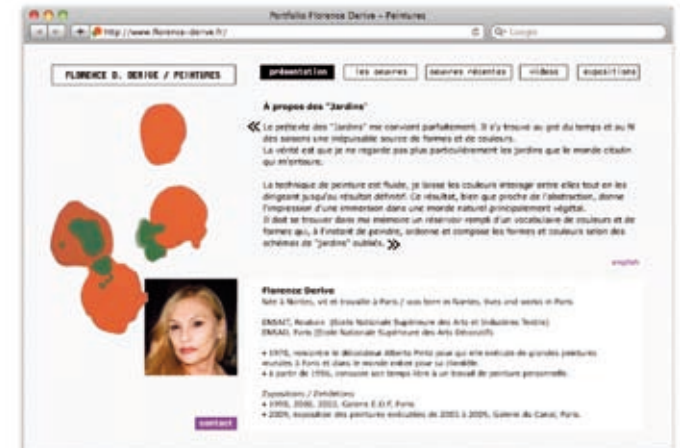
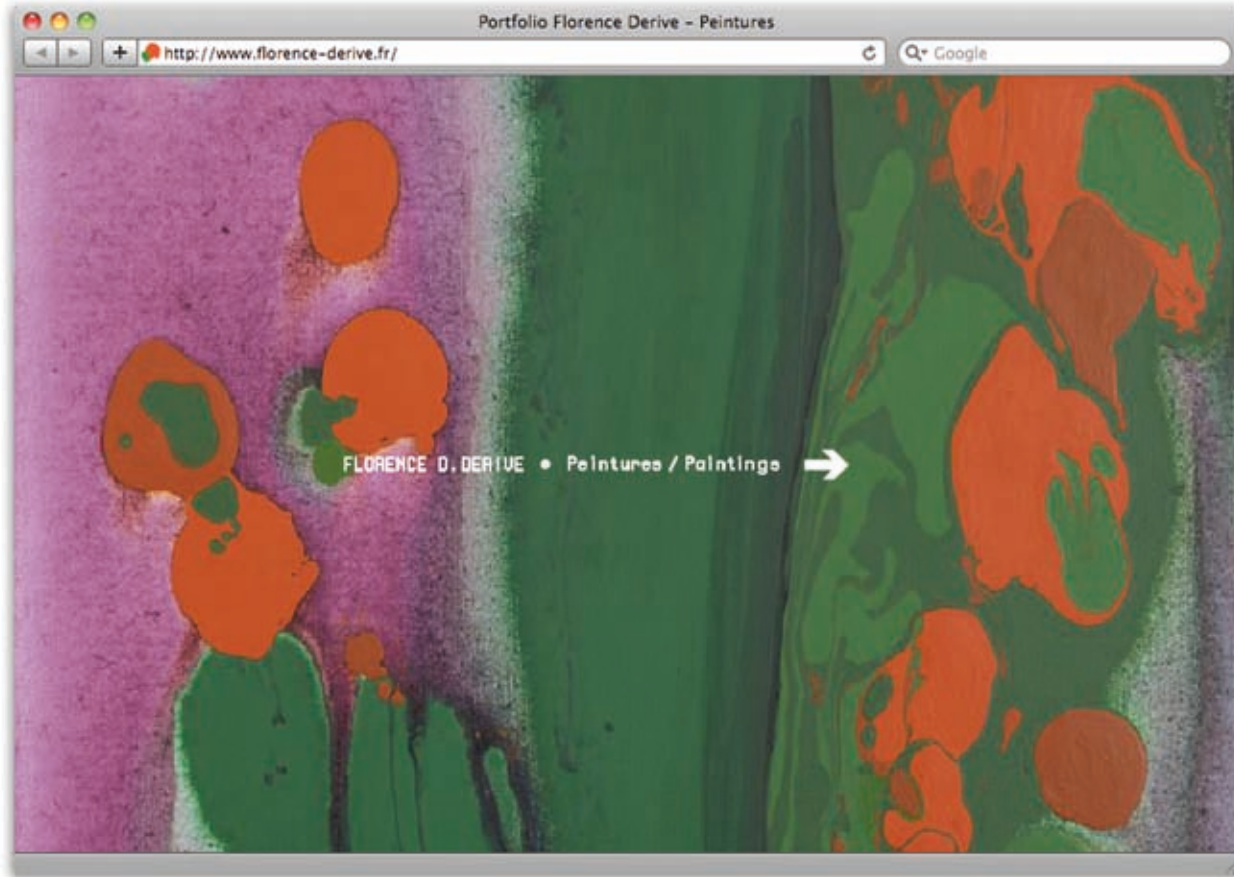
I am particularly happy with "Garden". Its colors change, its lines move, gardens
move in the way of nature of organizing the form and colors.
In the garden, I could see my eye is more attracted by gardens than by the colors
it surrounding me.

The technique of painting I use is more fluid and smooth-looking color flow
towards the center of the work and the form of the garden. The form of the garden
through the color of the garden, the work helps convey a feeling of being moved
in a new world of form.

Deep down in the nature of my work, there is a hidden world of colors
and shapes that emerge through my work. I put my hand in the colors
together "Garden".

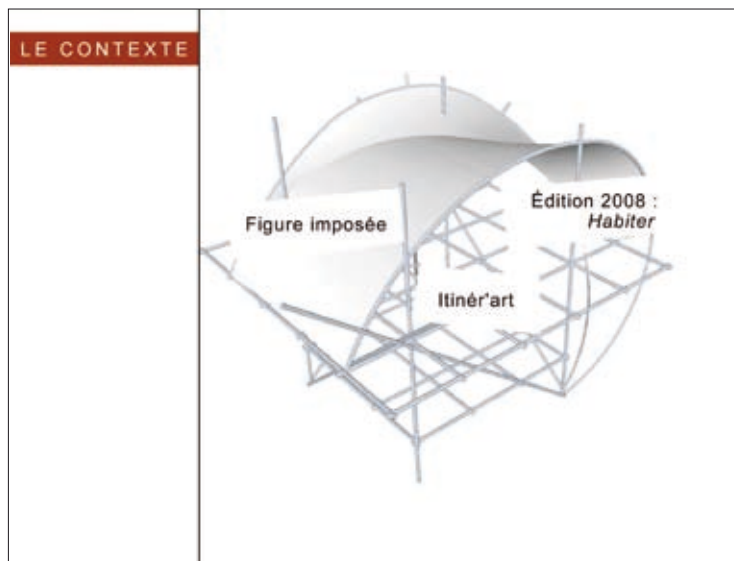
DESIGN WEB FLORENCE DERIVE, PARIS

Portfolio en ligne pour une artiste peintre. www.florence-derive.com



PRESENTATION MULTIMEDIA CENTRE D'ART VILLE DE THOUARS

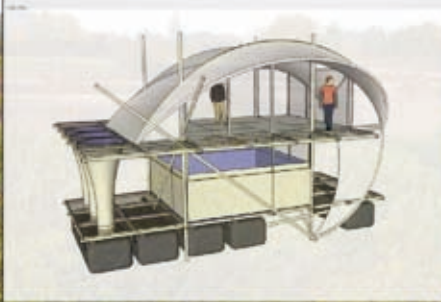
Animation exposition « Bruno Petremann - Figure imposée 7, Habiter ».



PRESENTATION MULTIMEDIA CENTRE D'ART VILLE DE THOUARS

Animation exposition « Bruno Petreman - Figure imposée 7, Habiter ».

LE CONTEXTE Figure imposée Itiner'art Édition 2008 : <i>Habiter</i>	Figure imposée, une commande artistique sur le territoire Chaque année, la Ville de Thouars invite un artiste à concevoir et à réaliser une ou plusieurs œuvres inspirées d'une réflexion sur une thématique ou des questionnements liés au territoire du nord des Deux-Sèvres (le Pays thouarsais). Totalement libres dans la mise en œuvre de leur projet, les artistes invités démontrent chaque fois, en acceptant les termes de la commande, qu'ils sont à même de proposer un regard à la fois différent et riche de signification sur les réalités qu'ils abordent et qui sont celles des habitants de cette région.  Claude Pauquet Figure imposée 5
---	---

LA COMMANDE Projet Genèse	De l'expérimentation à la concrétisation L'exposition qui est présentée à la Chapelle Jeanne d'Arc voyagera dès février 2009 dans le Pays thouarsais pendant deux ans afin de susciter une réflexion sur ce qu'est l'habitat, et poser la question suivante : comment habiter autrement ? Cette exposition dans un centre d'art dévolu aux formes et à l'expérimentation est la première étape d'un processus susceptible par la suite d'être développé par des architectes et des professionnels du bâtiment afin de donner lieu à une habitation viable. Cette maison pourrait alors être appelée « la Thouarsaise ». 
--	--

LA COMMANDE Projet 
--

BIOGRAPHIE	Entre sculpture et architecture, maquettes et objets comme issus du design industriel, le travail de Bruno Petreman dégage les processus et les enjeux à l'œuvre dans la conception et la fabrication des objets qui composent notre environnement domestique ainsi que dans la construction des espaces et des architectures dans lesquels nous évoluons quotidiennement. Critique face aux productions (quelles soient industrielles ou culturelles) d'une société aujourd'hui marchande avant tout, son travail évoque l'uniformisation et la standardisation qui gagnent l'ensemble de notre environnement et qui profitent un univers synthétique et satiné, issu d'une esthétique de custom (de carrosserie) et de packaging (d'emballage) s'appliquant indifféremment à toute chose : du paysage à la voiture, de l'habitat au jouet de construction. Isabelle Delamont, 2006  Démantèlement, 2005
--------------------------	---



La Tonnelle du Midi

n°1 janvier 2012



Bulletin de l'Association des Parcs et Jardins de Midi-Pyrénées • www.pjmp.eu

L'Autan du Président

«Tout jardin est Eden», le petit ouvrage de Marie Roustan paru en 2010 chez Albin Michel, devrait être sur nos tables de chevet. Non pas pour nous endormir, le soir après une dure journée de labeur, mais pour apaiser notre esprit, avec les mots du jardin et ceux de la grâce, et pour y voir un peu plus clair, à travers l'essence de l'essentiel, en ces terroirs de météo folle et de boussole molle.

Rien que cela : à peine remis de la caracole de 2003, de la tempête Klaus de 2009, nous venons de vivre «et ce n'est pas fini ?» un triste record de manque de pluie en 2011... Nos arbres de pain, nos terres à bulbes, nos réserves d'eau du ciel semblent épuisés. Quand viendra notre tour ? «Dans le grand désert où il végétait, il lui resta le regard sur le jardin.»

Qu'il s'en soucie ? Certainement pas les media qui ne gémissent que pour les pelouses de nos stades, les champs de nos paysages et les pistes de ski de nos montagnes à sec. Alors ne nous gênons pas ! Et écrivons.

En plus de vous recommander de saines lectures, l'association fera son possible pour vous permettre d'aller visiter le jardin des Autres, comme si elle voulait vous offrir un voyage pour l'époque...

Michel de Rivecourt

Dans nos jardins il y a...

en terrasse p. 1 Deux jardins en vue pour leur actualité **la fontaine** p. 2-3 L'association, sa vie son œuvre... et ceux qui la font vivre **du tournoi** p. 4-5 De bons tuyaux à partager ensemble **dans les allées** p. 6-8 Nos visites de terrain, des jardins à découvrir et en projet

en terrasse



Les Jardins de Quercy à Cambou

(Jardin et Garage)

C'est le 10 juin dernier qu'a été inauguré aux Jardins de Quercy l'espace oriental, ou plus précisément le jardin indien, à l'invitation de notre ami Jean Donati, administrateur de l'association. Une bonne quinzaine de nos membres ont répondu présent et se sont mêlés avec délices aux nombreux convives. Situé en contrebas de la composition, cet endroit aménagé autour d'un canal en eau vive résume à lui seul toutes les subtilités de ce beau jardin d'inspiration anglaise, admirablement entretenu et si justement labellisé «jardin remarquable».

Déployé sur un hectare, il est structuré par de nombreuses haies avec vues sur la campagne environnante. Les plantes vivaces et les annuelles ainsi que les arbustes ont été choisis pour leurs formes, leurs couleurs et l'échelonnement de leurs floraisons de mai à septembre.

Les visites ont lieu du vendredi au mardi (10h/19h) du 13 mai à fin juin, puis tous les jours en juillet et août et du vendredi au lundi en septembre. Le prix d'entrée de 5 euros est reversé à une association humanitaire. <http://lesjardinsdequercy.fr/situation-et-accès> - www.pjmp.eu/parcs-et-jardins-de-midi-py



Le Jardin de Jammy à Figeac (Lot)

Artiste animalier, Laurence Samois vient de publier un ouvrage à la riche iconographie intitulé «Le Jardin de Jammy, un jardin naturel sans aménagement». Autour des textes et des photos, elle sait communiquer au lecteur comme au visiteur sa passion de la nature sous toutes ses formes. Pour elle, comme pour nous d'ailleurs, le jardin est la bonne échelle pour aller à sa rencontre et la découvrir en vérité. Ce recueil est une invitation, comme elle le dit, à jardiner avec et pour la nature - je ne veux pas avoir un jardin vitrine, je veux avoir un jardin vivant.

De manière simple et convaincante, elle nous explique ses gestes pour récupérer et économiser l'eau, planter en évitant d'utiliser trop d'eau par la suite, faire son compost ou son pail de terre... Puis elle passe en revue les plantes résistantes à la sécheresse, les plantes sauvages - sans oublier de donner une bonne recette au passage ! - et termine son tour d'horizon en nous disant comment attirer la faune au jardin. Mais la démarche serait incomplète sans quelques conseils de plantation - pour ne pas se ruiner... ce qui est fait à la fin avec précision et clarté. Et à chaque page, les photos sont à couper le souffle.

www.laurencesamois.com



dans les allées Des jardins à découvrir et en projet

Jardins à découvrir, jardins en projet...

Restaurations à suivre avec intérêt



Jardin Renaissance du château de Bournaud (Aveyron) adhérent



Parc du château de Bortroy-Rupet (Hte-Garonne) en liaison avec l'Association Riquet et son Canal, adhérent à laquelle PJMP adhère aussi.



Jardins du château de Gardères (Hte Pyrénées) adhérent

Opérations publiques à surveiller

Création d'un « espace environnemental et immobilier » concernant le Parc du château de Pinsaguel (Hte Garonne) en partie protégé.

Acquisition par la collectivité du domaine de Saint-Blancard (Gers), comprenant un parc attribué aux frères Bülher et naguère promis, semble-t-il, aux aménageurs- lotisseurs.

D'autres nouvelles dans un prochain numéro ! Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à faire savoir que vous avez un projet de jardin quel qu'il soit, nous nous ferons un plaisir d'en faire l'écho ici.

Jardins d'Europe

Des voyages d'études sont organisés en Angleterre, en Italie, au Portugal, en Belgique et aux Pays-Bas... pour aller voir dans les meilleures conditions des jardins d'exception, dont certains ont totalement inaccessibles au public.

Le réseau du CJPJ, l'association De Jardin en Jardin, adhérent à laquelle PJMP adhère aussi, et des organismes spécialisés dans ces destinations peuvent fournir toute information aux personnes intéressées. A cet effet, contacter le bureau de PJMP.



Aujourd'hui, un jardin en Espagne...

Santa Clotilde à Lloret de Mar (Catalogne)
www.bonetdumar.org/info/jardins-de-santa-clotilde

À RETENIR EN 2012

Date de la prochaine assemblée générale : samedi 31 mars après-midi à Toulouse

Etre à jour de cotisation !

Rendez-vous aux jardins les 1^{er}, 2 et 3 juin - Le jardin et ses images -

Les mots du jardin

« Tonnelle : petite fabrique de treillage ouverte en dôme ou en berceau et couvrant un lieu. La tonnelle est une sorte de tunnel en treillis ou grappe la vigne ou d'autres plantes grimpantes. »

Vocabulaire étymologique et technique du jardin (Dictionnaire de l'Économie de l'Architecture 1994)

Mentions légales : Responsable de la publication : Michel de Rivecourt - Association des Parcs et Jardins de Midi-Pyrénées

Crédit photos : Tous droits de reproduction réservés, clichés autres que : - Michel de Rivecourt - 10-4 : Jacques du Parc - non Samois à Laperouse (Armée) - 10-6 : Jardin du château de Maubert-Baron (Gers)

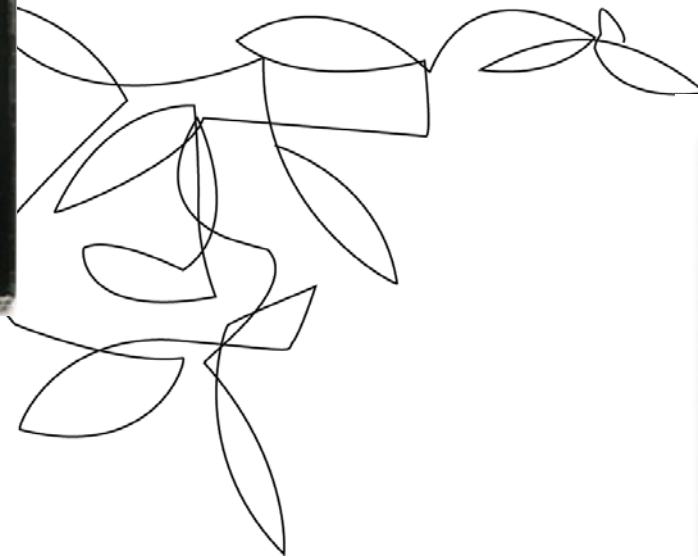
Conception graphique : G. Trépoignon - Muriel www.trépoignon.fr



Association des Parcs et Jardins de Midi-Pyrénées • www.pjmp.eu

PACKAGING CD « ROSA BRÈCHE »

Conception et réalisation.



Autre proposition graphique

Mise en page et illustrations d'un livret de 16 pages.

Dessins au crayon sur le thème de la pêche.



DESIGN IMPRIMÉ ASSOCIATION TI AR VRO, QUIMPER

Dépliant de rencontres associatives

(3 volets + 1 coupon détachable, format A5 plié - 38,5 cm x 21 cm ouvert).



Pictogrammes



DESIGN IMPRIMÉ MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE QUIMPER

« Petit journal » pour « Le Printemps des musées » (24 pages format 21 cm x 25 cm).





DESIGN IMPRIMÉ ASSOCIATION GROS PLAN, QUIMPER

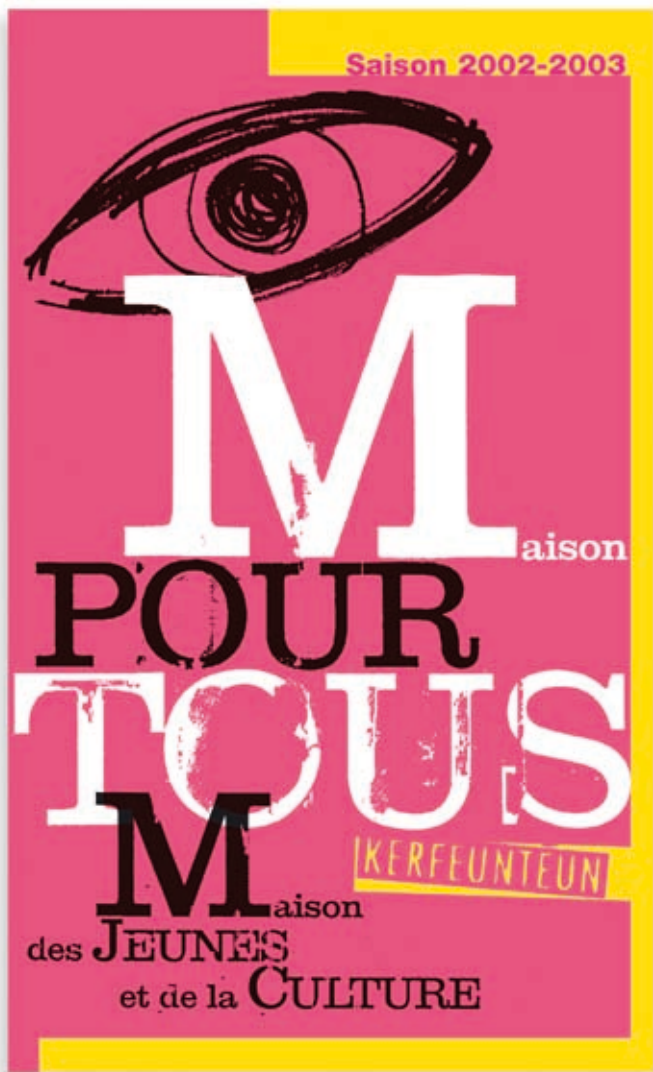
Affiches | Programme « Cinéma Jeune Public ».

(format 15,5 cm x 30 cm plié - 31 cm x 60 cm ouvert)



Version pliée de l'affiche
(programme au verso).





ILLUSTRATIONS THÉÂTRE DE L'ÉCUME

Dessins pour le carton d'invitation,
réalisés lors d'une séance de répétition.

